



LE BUS DE L'EMPLOI DE LA VILLE DE BRUXELLES

DOSSIER DE PRÉSENTATION

Un outil pour faire connaître vos activités au
cœur des quartiers de la Ville de Bruxelles !



Une initiative de Marion Lemesre, Echevine de l'Emploi et de la Formation de la Ville de Bruxelles.



LE BUS DE L'EMPLOI DE LA VILLE DE BRUXELLES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Bus de l'Emploi, c'est un outil de proximité à votre disposition qui vous permet de donner de la visibilité à vos actions et d'aller à la rencontre de votre public, au cœur des quartiers de la Ville de Bruxelles. Grâce au Bus, vous touchez un public parfois peu mobile et éloigné de l'emploi en lui proposant un service de proximité et davantage individualisé.

Outil mobile et fonctionnel, le Bus de l'Emploi peut être utilisé pour offrir différents services : job coaching, entretiens personnalisés et sécurisés, permanences, séances d'information, consultation internet, informations sur des métiers, des nouveaux services, recrutement ciblé, actions visant un public jeune ou étudiant, etc.



UN BUS DE L'EMPLOI POUR QUI ?

Vous êtes une association active dans le secteur de l'emploi ou de la formation ?

Vous êtes un employeur à la recherche de candidats bruxellois ?

Le Bus de l'Emploi est pour vous !

Vous pouvez emprunter le Bus de l'Emploi pour autant que vous ciblez son utilisation :

- Sur les habitants (chercheurs d'emploi et autres) de la Ville de Bruxelles ou d'un quartier précis, en demande de renseignements sur l'emploi et la formation et d'accompagnement pour trouver un travail.
- En visant un public spécifique (par exemple les jeunes chercheurs d'emploi, les candidats intéressés par un secteur d'activité précis, les futurs indépendants, les + 50 ans, etc.).



AMÉNAGEMENT DU BUS DE L'EMPLOI

Concrètement, le Bus est divisé en trois espaces :

1 Un espace d'information (à l'avant du véhicule) : une attention particulière est accordée à l'accueil des candidats afin que celui-ci soit le plus convivial possible.



② Un espace numérique (au centre du véhicule) : des tables et des chaises permettent la consultation de PC et l'utilisation d'imprimante, photocopieuse,....
5 PC portables avec accès à Internet sont à disposition des utilisateurs du Bus.

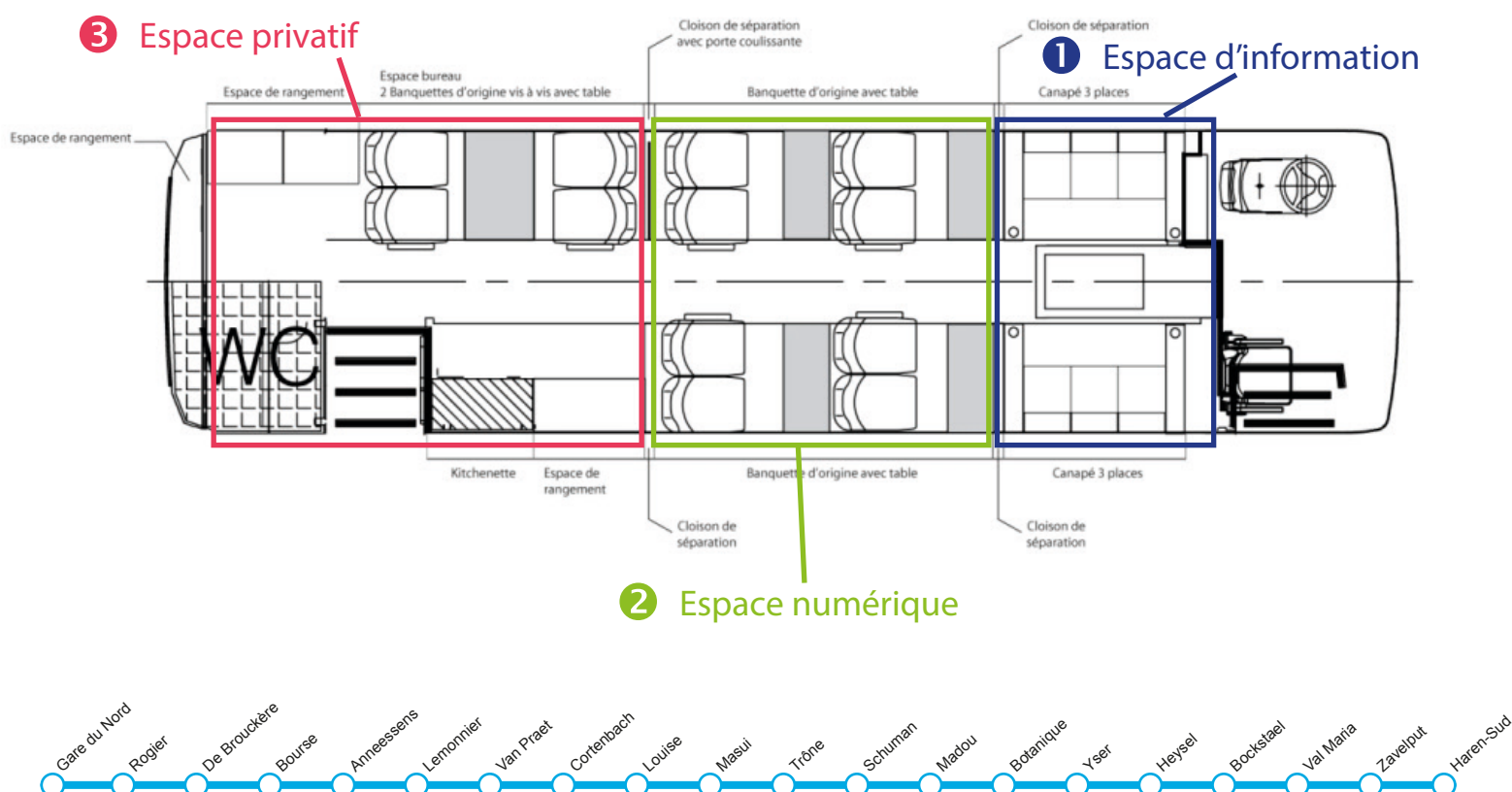
③ Un compartiment privatif (à l'arrière du véhicule) pour des entretiens personnalisés.

D'une longueur de 9 mètres, ce bus propose 18 places assises à disposition des futurs candidats.

VUE DE L'EXTÉRIEUR



VUE DE L'INTÉRIEUR Aménagement des espaces





CONDITIONS D'EMPRUNT DU BUS DE L'EMPLOI

Le Bus est mis à votre disposition avec un chauffeur pour autant que :

- Celui-ci soit stationné sur le territoire de la Ville de Bruxelles pour toute la durée de l'emprunt. Pour rappel, la Ville de Bruxelles se compose de six entités nettement distinctes :
 - le Pentagone (centre ville) ;
 - Laeken ;
 - Neder-over-Heembeek ;
 - Haren ;
 - l'axe sud Louise-Roosevelt ;
 - le quartier européen (Léopold, Schuman et les squares).
- L'animation s'adresse aux citoyens de la Ville de Bruxelles ;
- La convention d'emprunt ait été préalablement signée ;
- Les logos de la Centrale de l'Emploi ainsi que de la Ville de Bruxelles doivent apparaître sur tous les supports de communication qui parlent de votre action avec le Bus ;
- Une évaluation de l'action soit transmise par la suite.



EN PRATIQUE

Comment emprunter le Bus de l'Emploi ? Il vous suffit de compléter le formulaire ci-dessous et le renvoyer par mail à info@werkcentraledemplei.irisnet.be ou par courrier à la Centrale de l'Emploi, 26 Boulevard d'Anvers à 1000 Bruxelles.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une réservation effectuée 1 ou 2 mois à l'avance est souhaitable afin d'assurer la promotion de votre activité et d'en maximiser son bon déroulement et son succès.

Le Bus peut être emprunté au choix pour une activité unique ou à une fréquence régulière (par exemple une fois par mois) pour des activités récurrentes (séances d'information, ...) en précisant les différents quartiers de la Ville de Bruxelles visés.



CONTACTS

Pour toutes autres questions ou renseignements, contactez la Centrale de l'Emploi, initiateur et coordinateur du projet.

Centrale de l'Emploi de la Ville de Bruxelles

26 Boulevard d'Anvers – 1000 Bruxelles

T. : 02/211.14.60 – info@werkcentraledemplei.irisnet.be

www.werkcentraledemplei.be – facebook.com/maisonemploifformation

